

-----  
**CABINET**  
-----

N° 01131/MTE-CAB.19

**Communiqué de Madame Arlette SOUDAN-NONAUT,  
Ministre du Tourisme et de l'Environnement à propos des allégations de l'ONG  
Greenpeace**

La Ministre du Tourisme et de l'Environnement de la République du Congo, a pris connaissance avec étonnement du communiqué de l'ONG Greenpeace en date du 25 janvier 2019, concernant la phase 2 du projet Congo PEAT, mené conjointement par la République du Congo et l'Université de Leeds en Grande Bretagne.

Ce projet d'étude des tourbières de la Cuvette Centrale vise en effet à :

- 1- en améliorer la connaissance scientifique et cartographique ;
- 2- évaluer l'impact d'éventuelles menaces futures pesant sur cet écosystème ;
- 3- en dégager les enseignements utiles au Gouvernement de la République du Congo pour une gestion durable et responsable de la zone concernée.

Il va de soi en effet que toute autorisation d'exploitation industrielle et/ou commerciale est soumise, ici comme ailleurs en République du Congo, à la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social qui en détermine la faisabilité.

Ainsi que l'a rappelé Son Excellence, Monsieur **Denis SASSOU NGUESSO**, Président de la République, Chef de l'Etat, à l'occasion de son discours du 29 décembre 2018, en séance plénière du parlement réuni en congrès, la République du Congo est pleinement consciente de la nécessité de protéger les tourbières des lacs Télé et Tumba, dont l'importance dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique n'est plus à démontrer.

Tout en renouvelant sa disponibilité à dialoguer avec l'ONG Greenpeace, la Ministre du Tourisme et de l'Environnement considère donc ce communiqué comme un procès d'intention sans fondement.

Fait à Brazzaville, le

**Arlette SOUDAN-NONAUT.-**



8 JAN. 2019